

Enquête Familles 2025

Une enquête de la statistique publique

L'enquête Familles a reçu un **avis d'opportunité favorable** du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Une demande est en cours pour accorder à l'enquête le label d'**intérêt général** et de qualité statistique et le caractère **obligatoire** de réponse.

Une dotation spécifique

Votre commune recevra une **dotation forfaitaire complémentaire** à celle du recensement pour tenir compte du travail demandé dans le cadre de la réalisation de l'enquête Familles 2025.

Une convention entre votre commune et l'Insee

Une convention décrivant les opérations à réaliser dans le cadre de l'enquête Familles de 2025 est établie entre votre commune et l'Insee. **Le versement de la dotation est conditionné à sa signature.**

Retrouvez toutes les informations sur la page dédiée à l'enquête Familles sur le site de l'Insee



Une enquête associée au recensement pour mieux comprendre les modes de vie des familles



À quel âge les jeunes partent-ils de chez leurs parents en Occitanie ? À quelle fréquence les Franciliens voient-ils leurs enfants adultes ? Combien de grands-parents votre région compte-t-elle ? Pour répondre à ces questions, en 2025, l'Insee mènera une vaste enquête Familles qui fournira des résultats au niveau de chaque région.

Quand ?

En même temps que l'enquête annuelle du recensement de 2025.

Qui ?

Après d'habitants d'environ 2 000 communes. L'enquête Familles ne concerne qu'une partie des logements recensés, sauf cas particuliers.

Comment ?

Un protocole de collecte simple, qui s'appuie sur les acteurs de la collecte du recensement.

La participation de votre commune est essentielle pour mieux connaître les besoins des familles de votre région.

Une enquête associée au recensement avec un protocole simple

Les points clés de la collecte

- Seuls quelques agents recenseurs de votre commune sont concernés.
- L'agent recenseur remet à l'ensemble des logements concernés **une notice spécifique à l'enquête** en même temps que les documents du recensement.
- Le **mode de réponse** (internet, papier) est **le même qu'au recensement**.
- L'agent recenseur prend en charge la collecte papier et l'Insee la réponse par internet. Le coordonnateur communal est responsable du **suivi de la collecte papier**.
- Il n'y a **pas de déplacement supplémentaire** à prévoir pour les agents recenseurs.

« Au niveau de la mairie, le test Enquête Familles s'est fait sans difficulté, cela a été complètement transparent. Cela n'a pas été une surcharge en tant que tel, seul le terrain connaît des missions supplémentaires. Pour nous, c'est du suivi assez simple. »

Sébastien Collette
Coordonnateur communal
à Nancy, 2024

L'Insee vous accompagne

- Vos **interlocuteurs à l'Insee** pour l'enquête Familles sont les mêmes que pour le recensement. Ils vous accompagnent en amont et tout au long de la collecte.
- Les coordonnateurs communaux et les agents recenseurs bénéficient d'une **courte session de formation** sur l'enquête, dans le cadre de celles du recensement.
- Les **notices et questionnaires** nécessaires à la réalisation de l'enquête vous sont adressés par l'Insee.

Le protocole de collecte a été testé à grande échelle en 2024 auprès de 126 communes.

« La partie internet et le dépôt-retrait du questionnaire papier ont été totalement transparents pour moi en termes de charge de travail. Remplir les questionnaires avec les habitants prend évidemment plus de temps, mais c'est jouable : je n'en ai pas eu beaucoup et j'ai même réussi à cumuler avec mon emploi à temps plein. »

Giuliana Modanese
Agente recenseuse
à Saint-Georges-du-Bois, 2024